



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE  
LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2016-200

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

**Rectorat d'Orléans-Tours**

R24-2016-11-29-005 - Registre d'inscriptions 2017 - DNB (1 page)

Page 3

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-29-005

Registre d'inscriptions 2017 - DNB

*Registre d'inscriptions 2017 - DNB*

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE  
ORLÉANS-TOURS**

DIVISION DES EXAMENS ET  
CONCOURS

**ARRÊTÉ**  
**Portant ouverture des inscriptions**  
**au Diplôme National du Brevet**

La Rectrice,  
Chancelière des Universités

Vu le code de l'éducation, notamment articles L. 332-6, D. 332-12, D. 332-16 à D. 332-22  
relatif aux modalités d'attribution du DNB,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le registre d'inscriptions de la session 2017 est ouvert durant la période  
suivante :

**du lundi 05 décembre 2016 9h00 au vendredi 13 janvier 2017 17h00**

**Article 2** : Pour être autorisés à se présenter aux épreuves de cet examen, les candidats  
doivent avoir satisfait, selon leur âge, à la double obligation de recensement puis de  
participation à la journée défense et citoyenneté en application des articles L. 113-4 et L. 114-  
6 du Code du service national,

**Article 3** : Seuls pourront être admis à passer les épreuves de la session de remplacement,  
pour les diplômes dont la réglementation le prévoit, les candidats régulièrement inscrits dans  
les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté, sous réserve qu'ils remplissent les conditions  
réglementaires,

**Article 4** : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du  
présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 novembre 2016  
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BEGUIN